



Accusé de réception en préfecture  
050-200067205-20180413-DEL2018-053-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2018  
Date de réception préfecture : 26/04/2018

## SEANCE DU 13 AVRIL 2018

Date d'envoi de la convocation : 06/04/2018

Nombre de membres : 221  
Nombre de présents : 160  
Nombre de votants : 186  
(à l'ouverture de la séance)

**Secrétaire de séance : Luc DUFOUR**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 Avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

### **Etaient présents :**

ADE André, AMIOT Sylvie, BELLAMY Robert suppléant de AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, Gilbert LEBUNETEL suppléant d'ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à 19h50), BARBEY Hubert, BELHOMME Jérôme, BELLLOT DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, CHARDOT Jean-Pierre (à partir de 17h45), CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain (à partir de 18h10), CUNY Daniel, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien (à partir de 17h30), FAUCHON Patrick (à partir de 17h45), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, AUBERT Daniel suppléant de GANCEL Daniel, Daniel BELLAMY suppléant de GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDARD Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN-FLEURY Geneviève (jusqu'à 19h50), GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent (jusqu'à 19h57), HEBERT Dominique (à partir de 17h35), GIROUX Bernard suppléant d'HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel (jusqu'à 18h45), CATELAIN Pierre suppléant d'HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à 19h40), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean (jusqu'à 19h37), LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LE BRUN Bernadette, OLIVIER Patrice suppléant de LE DANOIS Francis, LEMONNYER Florence (à partir de 17h25), LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul (à partir de 18h07), LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEJAMTEL Ralph, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (à partir de 17h30), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, LEFEVRE Sylvie suppléante de MOUCHEL Jean-Marie (à partir de 17 h 50), NICOLAÏ Michel, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h04), ROUSSEAU Roger, ROUSVOAL Camille, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 17h50), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène (à partir de 18h), VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno.

#### Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à Dominique HEBERT (à partir de 17h35, à l'arrivée de M.HEBERT)  
BAUDIN Philippe à Arnaud CATHERINE  
BURNOUF Hervé à Claudine SOURISSE  
CAPELLE Jacques à Jacques VIGER  
CATHERINE Christian à Régine BESUELLE  
CAUVIN Bernard à Martine GRUNEWALD  
CAUVIN Joseph à Martial MAIGNANT  
CROIZER Alain à Jacques COQUELIN (jusqu'à 18h10)  
DELAUNAY Sylvie à Gilbert LEPOITTEVIN  
FEUARDANT Marc à Jean-Luc PELLERIN  
GODEFROY Annick à Isabelle MARIVAUX  
GOSSELIN-FLEURY Geneviève à Benoit ARRIVE (à partir de 19h50)  
GOUREMAN Paul à Hervé FEUILLY  
GUERIN Alain à Elisabeth BURNOUF  
HOULLEGATTE Jean-Michel à Christiane HUBERT (à partir de 18h45)  
JOUAUX Joël à Jacky MARIE (à partir de 19h40)  
JOURDAIN Patrick à Gérard CHEVEREAU  
LEBEL Didier à Jean-Pierre CHARDOT (à partir de 17h45, à l'arrivée de Monsieur CHARDOT)  
LEFAIX-VERON Odile à LAINE Sylvie  
LEGOUPIL Jean-Claude à Philippe ANNE  
LERECULEY Daniel à Jean LAGARDE (jusqu'à 19h37, au départ de M.LAGARDE)  
LOUISET Michel à Guylaine GODIN  
MARTIN Yvonne à Jean HAMELIN  
ONFROY Jacques à Hervé FONTAINE  
REBOURS Sébastien à Pierre MESNIL  
REVERT Sandrine à Guy LECHEVALIER  
RODRIGUEZ Fabrice à Anne-Marie GOLSE (jusqu'à 18h04)  
ROUSSEL Pascal à Cyril BOURDON  
ROUXEL André à Nelly SEBIRE  
THEVENY Marianne à Marie-Claude GESNOUIN (à partir de 17h40)  
TISON Franck à Sébastien FAGNEN (à partir de 17h30, à l'arrivée de M.FAGNEN)  
VARENNE Valérie à Richard DELESTRE  
VIGNET Hubert à Louis POUTAS  
VIVIER Nicolas à Florence LEMONNYER (à partir de 17h25, à l'arrivée de Mme LEMONNYER).

#### Excusés :

BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BROQUET Patrick, BUTTET Guy, COLLAS Hubert, DUBOST Michel, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOE Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LAUNOY Claudie, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEFRANC Bertrand, LEMARÉCHAL Michel, POIDEVIN Hugo, TARDIF Thierry.

#### Délibération n° 2018-053

**OBJET : Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2018**

#### Exposé

Selon l'article 1639A du Code Général des Impôts (CGI), les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

La communauté d'agglomération du Cotentin, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, issue de la fusion de 9 EPCI et 2 communes nouvelles, dispose de plusieurs régimes de financement d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères au sein de son périmètre.

L'article 1639A bis du CGI prévoit qu'à défaut de délibération de la part de l'EPCI issu de la fusion, les régimes antérieurs peuvent perdurer pendant une période qui ne peut excéder cinq années suivant celles de la fusion. L'EPCI dispose toutefois de la faculté d'instituer son propre régime de financement, soit en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en décidant de lisser les taux sur la période ne pouvant excéder 10 ans, soit en instituant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

L'année précédente, il vous a été proposé de reconduire les régimes antérieurs pendant une durée maximale de 5 ans (soit jusqu'en 2021).

Pour 2018, il vous est proposé de maintenir les taux de TEOM.

### Délibération

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des impôts (article 1639A),

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 4 Novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** l'avis favorable de la commission Finance,

**Le conseil communautaire** après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 159 – Contre : 11 – Abstentions : 31) :

- **Fixe**, pour 2018, les taux de TEOM suivants :

- Le Conseil communautaire de la communauté de communes du Cœur du Cotentin avait décidé, le 11 janvier 2014, d'appliquer un taux unique de TEOM pour son territoire. Il avait fixé la durée d'harmonisation à 5 années, sur la base d'un taux moyen pondéré de 14.93%, lequel est atteint en 2018.

	<b>Taux 2018</b>
<b>CC Cœur du Cotentin</b>	
Brix, Colomby, Huberville, Lieusaint, Montaigu la Brisette, Saint-Joseph, Sauxemesnil, Sottevast, Tamerville, Valognes, Yvetot Bocage, Bricquebec-en-Cotentin, Breuille, L'étang-Bertrand, Magneville, Morville, Négreville, Rauville la Bigot, Rocheville	14,93%

- Taux différenciés pour les communautés de communes de Saint Pierre Eglise et de la Vallée de l'Ouve

	<b>Taux 2018</b>
<b>CC St Pierre Eglise</b>	
1 ramassage/semaine (Brillevast, Canteloup, Carneville, Clitourps, Gonneville-Le Theil, commune déléguée de Gouberville, Maupertus sur Mer, commune déléguée de Néville sur Mer, commune déléguée de Réthoville, St Pierre Eglise, Théville, Tocqueville, Varouville, Le Vast)	14,86%
1 ramassage/semaine + 1 supplémentaire en été (commune déléguée de Cosqueville, Gatteville Phare)	17,84%
2 ramassages/semaine (Fermanville)	19,82%

<b>CC de la Vallée de l'Ouve</b>	
1 ramassage/semaine (Besneville, Biniville, La Bonneville, Catteville, Crosville sur Douve, Golleville, Hautteville Bocage, Néhou, Neuville en Beaumont, Orglandes, Rauville la Place, Reigneville Bocage, Ste Colombe, St Sauveur le Vicomte, St Jacques de Néhou, Taillepiéd)	10,78%
2 ramassages/semaine (Bourg de St Sauveur le Vicomte)	16,17%

- Taux uniques pour les communautés de communes des Pieux, de La Saire, du val de Saire, du Canton de Montebourg ainsi que la commune de Cherbourg-en-Cotentin :

	<b>Taux 2018</b>
<b>CC des Pieux</b>	
Benoistville, Briquebosq, Flamanville, Grosville, Heauville, Helleville, Pierreville, Les Pieux, Le Rozel, St Christophe du Foc, St Germain Le Gaillard, Siouville Hague, Sotteville, Surtainville, Treauville	14,47%
<b>CC La Saire</b>	
Bretteville, Digosville, Le Mesnil au Val	12,72%
<b>CC du Val de Saire</b>	
Amneville en Saire, Aumeville Lestre, Barfleur, Crasville, Montfarville, Morsalines, Octeville l'Avenel, La Pernelle, Quettehou, Réville, Sainte Geneviève, St Vaast La Hougue, Teurtheville Bocage, Valcanville, Le Vicel, Videcosville	13,06%
<b>CC du Canton de Montebourg</b>	
Azeville, Ecausseville, Emondeville, Eroudeville, Flottemanville, Fontenay sur Mer, Fresville, Le Ham, Hemenez, Joganville, Lestre, Montebourg, Ozeville, Quinéville, St Cyr Bocage, St Floxel, St Germain de Tournebut, St Marcouf, St Martin D'audouville, Sortosville, Urville, Vaudreville	18,96%
<b>Cherbourg-en-Cotentin</b>	11,70%

- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 26/04/2018  
et publication ou notification  
du : 20/04/2018



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN